

Communiqué de presse

Le 15/05/2024



Le plan santé environnement pour la Corse 2024-2028: des actions concrètes pour un environnement favorable à notre santé

Amaury de Saint-Quentin, Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud, Marie Hélène Lecenne, directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse et Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, ont signé le 24 avril 2024, **le quatrième plan santé environnement pour la Corse (PRSE4)**.

Le PRSE 4, approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 avril 2024, est le résultat d'un processus de co-construction initié en mai 2023 associant des acteurs territoriaux de la santé, de l'environnement, de l'éducation, de l'agriculture, de l'urbanisme, du sport, de la recherche ou de la société civile.

La conception de ce plan s'est appuyée sur le document de cadrage national (le Plan National Santé Environnement) tout en répondant par des actions adaptées aux spécificités insulaires.

Il intègre la prise en compte de « l'Exposome, les enjeux du changement climatique et le concept « One Health » / « une seule santé » en développant une **vision systémique de la santé environnement**. Les problématiques du territoire sont abordées sous l'angle des **co-bénéfices générés pour les humains, tout autant que pour les écosystèmes**.

A l'issue d'une large concertation, le PRSE4 fixe les priorités des acteurs publics pour la période 2024-2028 afin de réduire les expositions environnementales présentant un risque pour la santé et améliorer notre cadre de vie.

Engagement collectif de la communauté régionale santé-environnement, le plan identifie **19 actions prioritaires** structurées en trois axes :

- **AXE 1 : Rendre le cadre de vie plus favorable à la santé**, et permettre aux acteurs publics, aux professionnels et aux populations d'agir individuellement et collectivement, par une prise de conscience de certains effets induits par les comportements humains directs et indirects sur la santé et l'environnement.
- **AXE 2 : Réduire les expositions environnementales** prioritaires sur le territoire : le pollen, l'amiante environnemental, les espèces exotiques envahissantes, la pollution de l'air intérieur, les maladies émergentes ou ré-émergentes, les maladies vectorielles, les pesticides, le bruit.

- **AXE 3 : Développer les synergies et les compétences au niveau local :** établir une collaboration étroite et efficace entre les différentes institutions et parties prenantes en Corse, former et communiquer auprès du grand public, des élus et des professionnels de santé.

Plus d'informations sur le site www.corse.prse.fr

Les enjeux du plan régional Santé Environnement

A quoi sert un plan santé environnement ?

- Connaître l'exposome (expositions tout au long de la vie) et agir sur les dangers émergents
- Comprendre et agir sur la survenue des maladies
- Agir en prévention (actions de santé publique, sensibilisation, bons gestes)
- Mesurer les impacts environnementaux de nos activités humaines
- Réduire nos expositions aux risques (radon, amiante)
- Maintenir un cadre de vie sain et protéger nos ressources (air, eau)

FOCUS sur quelques actions du PRSE 4

- Valoriser les projets d'urbanisme favorable à la santé (ARS, AUE)
- Animer la stratégie d'alimentation saine et durable (DRAAF, CdC)
- Consolider les actions en réseau contre la précarité énergétique (AUE)
- Garantir la qualité de l'eau et l'équilibre entre les ressources et les besoins (ARS, CdC, DREAL)
- Prévenir les maladies vectorielles en Corse (ARS, CdC, OEC)
- Sensibiliser sur les risques associés à l'amiante environnemental (DREAL, DREETS)
- Mobiliser sur la qualité de l'air intérieur (Qualitair Corse, AUE, ARS)
- Sensibiliser les professionnels de santé à la prise en compte de l'exposome dans l'exercice de leurs soins (ARS)

Contacts Presse :

Préfecture de Corse - Martine VIGNOCCHI - martine.vignocchi@corse-du-sud.gouv.fr –

DREAL - Stéphane VACHET- stephane.vachet@developpement-durable.gouv.fr -

Collectivité de Corse –Clothilde BUJOLI - Clothilde.BUJOLI-BIANCARDINI@isula.corsica

ARS Corse - Anne RAIMOND - ars-corse-com@ars.sante.fr